



BUGEYSUD
Communauté de communes

Accusé de réception en préfecture
001-200040350-20241213-A-2024-012-AR
Date de télétransmission : 13/12/2024
Date de réception préfecture : 13/12/2024
Date de publication : 13/12/2024

ARRETE N° A-2024-012
PORTANT DELEGATION DE FONCTION ET DE SIGNATURE
A PIERRE ROUX -
ACQUISITION DES PARCELLES CADASTREES A 702-703-704-1653-682-2257-2259-
2261 SUR LA COMMUNE DE BELLEY

La présidente de la communauté de communes Bugey-Sud

VU le code général des collectivités territoriales et notamment l'article L.5211-10 ;
VU la délibération n°D-2020-88 du 16 juillet 2020 portant élection de Madame Pauline GODET en qualité de présidente de la communauté de communes Bugey-Sud ;
VU la délibération du conseil communautaire n°D-2020-89 du 16 juillet 2020 fixant à dix le nombre de vice-présidents ;
VU la délibération n°D-2020-90 du 16 juillet 2020 portant élection de Monsieur Pierre ROUX en qualité de 3^{ème} vice-président ;
VU l'arrêté n°A-2023-34 portant délégation de fonctions et de signature à Monsieur Pierre ROUX ;
VU la délibération n°D-2024-020 autorisant l'acquisition des parcelles de terre cadastrée A 702-703-704-1653-682-2257-2259-2261 sur la commune de Belley ;

CONSIDERANT que la présidente peut déléguer, sous sa surveillance et sa responsabilité, l'exercice d'une partie de ses fonctions aux vice-présidents ;

ARRETE

Article 1 :

Sous ma surveillance et ma responsabilité, délégation de fonction et de signature est accordée à Monsieur Pierre ROUX dans les conditions exclusives suivantes :

Représenter la communauté de communes Bugey-Sud, le 16 décembre 2024 en l'office notariale de Me Juilen VUITON sise à Bourg-en-Bresse, pour signer l'acte notarial nécessaire à l'acquisition des parcelles de terre cadastrée A 702-703-704-1653-682-2257-2259-2261 sur la commune de Belley selon les conditions de la délibération n°D-2024-020 du 14 mars 2024 ci-dessus visée.

Article 2 :

La directrice générale des services est chargée de l'exécution du présent arrêté, lequel sera applicable après publication et transmission au représentant de l'Etat dans le département.
Une ampliation sera notifiée au destinataire du présent arrêté.

Fait à Belley, le 11 décembre 2024

La présidente
Pauline GODET